

Cette même Portioncule a vu Pie II, Sixte IV, Jules II, Clément VII, Paul III et Pie VII qui, revenant d'exil, y célébra l'auguste sacrifice le 25 mai 1805. Enfin, dans des temps plus rapprochés encore, les papes Grégoire XVI et Pie IX ont daigné honorer de leur visite l'église des Anges. Mais il convient particulièrement de rappeler que saint Pie V eut à cœur de faire de la Portioncule un lieu d'admirable richesse et d'incroyable beauté, et que Grégoire XVI releva, en 1840, l'église renversée par un tremblement de terre et eut soin qu'elle fût ramenée à sa vénérable splendeur.

Les mêmes Pontifes Romains, nos prédécesseurs, ont veillé avec un soin jaloux, à ce qu'en ces lieux où François reçut l'esprit de grâce et jeta les fondements de son Ordre, la Règle qu'il institua et qu'approuva le Saint Siège fût saintement gardée, et aussi que les glorieuses traditions de la Portioncule fussent inviolablement suivies. Leur sollicitude alla même jusqu'à défendre par de solennels décrets, qu'on bâtit autour du sanctuaire et du couvent, et jusqu'à veiller à la conservation des voies et des aqueducs.

Enfin, tandis qu'en temps de Jubilé toutes les concessions d'indulgences sont ordinairement suspendues, ils n'ont jamais voulu que cette loi fût appliquée à une indulgence concédée par le Seigneur lui-même. Bien plus, ils n'ont point cessé d'enrichir cette maison de grâces et de trésors spirituels, et l'ont rendue fameuse entre toutes par les diverses indulgences plénières qu'ils y ont attachées ; entre autres, celles d'Innocent XII du 18 août 1695 et de Pie IX, de sainte mémoire, de l'année 1840...

Or, comme le 16 du présent mois d'avril reviendra pour la sept centième fois le jour vénérable à toute la famille séraphique où le saint Père François fit profession de la Règle de son Ordre entre les mains du Pontife Innocent III qui la confirma de son approbation, le Ministre général du dit Ordre, en son nom et en celui de tous ceux qui sont commis à son gouvernement, nous a instamment prié de profiter de cette heureuse circonstance pour élever la Basilique de la Portioncule à la dignité de Basilique Patriarcale de notre Autorité Apostolique. Et nous qui savons combien cette célèbre église, glorieuse par ses souvenirs, illustre par ses prodiges, est chère à l'Ordre des Frères Mineurs qui la regarde comme son berceau, nous avons résolu d'exaucer ces prières pour autant qu'il nous est possible dans le Seigneur.